

### Subventions au sport bisontin de haut niveau - «Contrats d'objectifs» - Saison 1990/1991 - 1<sup>ère</sup> répartition

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Depuis 1986, le Conseil Municipal alloue, à chaque saison sportive, une subvention aux clubs bisontins de sport collectif évoluant en division nationale ainsi qu'aux clubs de sport individuel dont les athlètes se distinguent dans les différentes compétitions nationales et internationales.

Cette aide a contribué au développement du sport bisontin et a renforcé l'image sportive de la Ville.

La Commission Municipale des Sports, réunie le 11 septembre 1990, propose que les clubs désignés ci-après, bénéficient de cette aide pour la première moitié de la saison 1990/1991, conformément aux principes contenus dans les contrats d'objectifs approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 février 1990.

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
<b>SPORTS COLLECTIFS</b>			
OB	Nle 2	Rugby	50 000 F
ESB Féminin	Nle 1	Handball	187 500 F
ESB Masculin	Nle 1B	Handball	237 500 F
BRC	Div. 3	Football	462 500 F
Besançon Basket Comté	Nle 2	Basket-Ball	187 500 F
CBSG	Nle 2	Hockey sur glace	25 000 F
<b>SPORTS INDIVIDUELS</b> (contrats d'objectifs à l'étude)			
CPB		Lutte	25 000 F
SNB		Canoë-Kyak	50 000 F
<b>TOTAL</b>			<b>1 225 000 F</b>

Le montant de cette dépense sera imputé sur le chapitre 945.180/691.90012 code service 20300.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à décider de financer cette dépense dans les conditions suivantes :

- 750 000 F à prélever sur le Budget Primitif 1990,
- 475 000 F à prélever sur le compte de dépenses imprévues du chapitre 970/669 service 20200.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Nous vous avons déjà expliqué et à plusieurs reprises que nous voulions régulariser nos relations avec les clubs qui évoluent au niveau national et nous avons adopté un système de contrats d'objectifs dont va vous reparler rapidement Vincent FUSTER. A mon avis c'est un bon système car avec les fluctuations de l'inter-saison, le Maire n'a pas été sollicité du tout par les clubs, et pour la première fois, pour revoir le régime des subventions accordées à tel ou tel d'entre eux, même lorsque l'équipe changeait de division. Je pense en particulier du BRC, je n'ai eu aucune réclamation, aucune demande et je m'en réjouis, c'est preuve que le système a du bon, mais cela nous oblige cette année à revoir cette enveloppe puisqu'en fonction des objectifs que nous avons alloués, certains clubs font mieux pour cette saison-ci que la saison précédente, donc ils auront davantage. Monsieur l'Adjoint aux Sports, vous avez la parole.

**M. FUSTER :** Je voulais effectivement préciser que la philosophie des contrats d'objectifs avait répondu à notre attente, vous venez de le dire, on a eu la chance je crois de ne pas avoir de pression de la part des Présidents de clubs dans aucun domaine, et l'explication de cette montée en puissance de ces contrats d'objectifs, du moins de la somme qu'on alloue, c'est qu'on a donc cette année la montée du BRC Besançon Racing Club en football qui est monté en division 3, donc à un étage très important, ce qui a fait une augmentation conséquente.

D'autre part, en sport individuel, on a deux clubs remarquables à Besançon qui sont le Sport Nautique Bisontin qui vient de sortir récemment un champion du monde Philippe BOCCARA donc il faut qu'on le sache, un vice-champion du monde Carlo FADOCHI et on a également un club de lutte qui vient aussi de sortir un vice-champion du monde. Tous ces résultats assez remarquables additionnés font que bien entendu la somme allouée à ces contrats d'objectifs a été sensiblement augmentée.

J'en profite Monsieur le Maire si vous voulez pour dire un mot d'Atouts Sports. On a déposé sur vos bureaux la plaquette Atouts Sports qui a été réalisée par le Service des Sports de la Ville en collaboration avec l'Office Municipal des Sports. Vous avez dedans tout ce qui concerne je crois le sport à Besançon bien entendu mais également sur le plan un petit peu régional, les organismes régionaux, aussi bien les organismes officiels Directions Régionales, Directions Départementales que les organismes du mouvement sportif.

Vous avez donc beaucoup de renseignements qui serviront bien sûr aux élus mais aussi aux parents, aux professionnels du sport, enfin à beaucoup de public. Vous y trouverez aussi les installations sportives municipales et également les installations sportives privées sur le territoire de la commune. Cette plaquette est tirée en 5 000 exemplaires, c'est donc une distribution assez importante qu'on réalise là : ça a été sous-traité à un organisme privé je crois pour la première fois avec l'autorisation de la Municipalité, ce qui nous a permis de le réaliser tout à fait gratuitement, c'est-à-dire que cela ne coûte rien du tout à la Ville ; bien au contraire, nous avons réussi à avoir une petite subvention destinée à l'Office Municipal des Sports. Donc je crois qu'on ne peut que se réjouir de ce travail qui, vous pouvez le constater, a été assez bien réalisé. On avait également insisté pour que la réalisation soit faite sur le territoire de la commune et c'est l'Entreprise Néotypo qui est donc intervenue avec la société parisienne. Je crois que je vous ai à peu près tout dit sur cette plaquette Atouts Sports.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** On en profite pour remercier les généreux donateurs de publicité ; elle est effectivement un peu abondante.

**M. FUSTER :** C'est la contrepartie !

**M. GRAPPIN :** Monsieur le Maire, je souhaite intervenir sur les deux rapports qui viennent d'être présentés concernant les subventions sportives. Donc tout d'abord celles accordées aux sociétés amateurs : nous nous réjouissons de constater premièrement que les subventions augmentent de manière importante, environ 22 % et deuxièmement, comme nous l'avions souhaité l'année dernière, que ces subventions soient accordées beaucoup plus tôt qu'habituellement ; il faut espérer que les responsables de clubs apprécieront.

En ce qui concerne les subventions accordées au sport de haut niveau, l'année dernière lorsque je vous indiquais que la subvention accordée de 1,5 MF était insuffisante, nous avons souhaité beaucoup plus, vous nous indiquiez qu'il fallait être sérieux avec le budget des collectivités locales et que l'on ne pouvait donner un million de plus. Reportez-vous au BO n° 24 page 1670. Je pense que lors de notre demande, nous étions vraiment sérieux et que nous n'avancions pas n'importe quoi puisque je constate avec satisfaction que le million que nous réclamions pour le sport de haut niveau, vous l'avez trouvé. La subvention proposée aujourd'hui passe en effet à 2,5 MF pour l'année sportive 1990-1991 et nous nous en réjouissons bien sûr.

Je ferai simplement une observation en soulevant un problème qui m'avait échappé lors de la mise en place des contrats d'objectifs, sans remettre en cause du tout les critères qui ont permis de définir les subventions à accorder dans ce cadre. On peut constater qu'un club avec deux équipes va percevoir

quand même plus de 30 % de la subvention totale. Mais c'est mathématique donc on ne revient pas là-dessus. Il faut espérer, je le souhaite, qu'aucune des équipes de ce club ne subisse en fin de saison une relégation car le montant de la subvention serait diminué de façon très importante, et vous savez que l'on prend des habitudes lorsque l'on vit avec une certaine somme et qu'il est difficile de les modifier lorsque les revenus ont diminué de moitié.

Enfin, pour terminer et là c'est moins agréable, il faudrait que l'on mette un bémol au slogan «Besançon, ville sportive». «Besançon, ville sportive» oui en ce qui concerne le taux d'occupation des installations sportives, «Besançon, ville sportive» oui en ce qui concerne une manifestation ponctuelle genre Coupe des Nations de Football qui permet de faire le plein de spectateurs au stade vélodrome, mais il faut émettre des réserves à «Besançon, ville sportive» lorsque l'on constate la participation du public aux compétitions d'ordre national, celles où évoluent les équipes de haut niveau. 124 spectateurs en moyenne en ce qui concerne l'équipe de rugby, 192 pour le handball féminin et pourtant cette équipe participait l'année dernière à une Coupe d'Europe, 74 pour le handball masculin, 375 pour le foot et 444 pour le basket. En ce qui concerne le hockey il n'y a aucun chiffre.

Je sais que ce problème de désaffection du public ne concerne pas du tout la Municipalité mais il serait intéressant et urgent que le Service des Sports qui est plein d'idées, que la Commission des Sports, que l'OMS se penchent sur ce problème et fassent des propositions aux clubs afin que les joueurs ne se produisent pas dans des salles ou des stades vides. C'est un souhait.

**M. FUSTER :** Je voudrais répondre sur deux ou trois points. Le premier point porte sur l'augmentation conséquente de la subvention. Je crois que je m'étais exprimé là-dessus. On avait l'année dernière une situation bisontine du sport qui correspondait à un certain nombre de clubs et à un certain niveau de pratique. Ce niveau de pratique a augmenté d'une manière conséquente, je vous l'ai expliqué tout à l'heure, ce qui entraîne l'augmentation de la subvention. Donc je crois qu'on ne peut pas remettre en cause la déclaration du Maire. Dans l'état du sport bisontin l'année dernière, la subvention municipale était à mon avis correcte. Dans l'état du sport bisontin cette année, la subvention est également correcte mais avec une augmentation conséquente.

Deuxième point en ce qui concerne la subvention importante dans certains clubs, il y a deux clubs qui ont une subvention importante, le BRC et l'Entente Sportive Besançon. Quand ils redescendent d'une division, le contrat d'objectifs prévoit tout à fait clairement ce à quoi ils ont droit l'année suivante.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ils le savent.

**M. FUSTER :** Et c'est l'avantage de ces contrats d'objectifs, c'est d'ailleurs cela qu'on voulait mettre en évidence. C'est vrai pour la montée, c'est vrai pour la descente, mais au moins les règles du jeu sont très claires, ce qui veut dire que l'année suivante si un club a une équipe qui redescend, eh bien il faudra qu'il «dégraisse» son fonctionnement, son budget. Cela ne présente, à mon avis que des avantages.

Et enfin troisième point sur les spectateurs payants parce que les chiffres que vous avez annoncés concernent les spectateurs payants et s'adressent à des équipes qui jouent tous les samedis à Besançon ; c'est donc une moyenne qu'il faut multiplier par quinze et par discipline, et ça ne représente je vous le répète que les spectateurs payants. Or tout le monde sait bien que dans une salle il y a énormément de gens qui ne paient pas. Quand on a été responsable de club comme beaucoup de monde ici...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ne serait-ce que les scolaires !

**M. FUSTER :** ...tout le monde le sait, scolaires, étudiants, militaires, etc. les familles, les parents, les amis, il y a beaucoup de monde, voilà.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Plus que n'en indiquent les chiffres.

**M. FUSTER :** Je voudrais simplement finir là-dessus en ce qui concerne les spectateurs. Vous savez très bien que dans les contrats d'objectifs il y a un bonus qui s'adresse justement au nombre de spectateurs et c'est justement la réponse du Service des Sports et de l'Adjoint si vous me le permettez pour que les clubs fassent de la promotion à l'occasion de leurs manifestations. On a donné un bonus aux gens qui travaillent bien à ce niveau-là ; il y a des clubs qui y ont déjà répondu et je crois que ça va faire une montée en puissance au niveau des spectateurs.

**M. GRAPPIN :** Je ne remets pas du tout en cause les contrats d'objectifs. Il faut que les choses soient bien nettes, bien claires, mais je constate que les spectateurs payants ne sont quand même pas nombreux et il faudra bien faire quelque chose. Par contre, en ce qui concerne la déclaration de M. le Maire l'année dernière, ça ne concernait que le sport de haut niveau et pas du tout les subventions aux équipes amateurs. Le million et demi que M. le Maire nous refusait l'année dernière en disant ce n'était pas possible, aujourd'hui on l'a trouvé, c'est tout et j'en suis content !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je vais répondre à M. GRAPPIN sur deux points. Si l'an dernier j'avais accordé 2,5 MF, cette année on n'aurait pas eu suffisamment ! Eh bien oui, parce que vous vouliez sur les objectifs de la saison dernière 2,5 MF, comme ces objectifs maintenant sont largement supérieurs, vous le voyez, on serait à 3,5 MF ou 4 MF. Nous avons pensé alors que l'effort d'un million et demi suffisait. Il sera pour la saison prochaine supérieur d'un million parce que c'est mieux. Deuxième réponse, moi je pense que Besançon est une ville sportive parce que ce qui nous intéresse dans le sport, c'est ceux qui le pratiquent. Le public, il peut être sportif dans sa mentalité. Est-ce que Marseille est une ville sportive parce qu'ils font 30 000 ou 35 000 spectateurs ? Moi j'estime qu'une ville dans laquelle le nombre de jeunes et de moins jeunes qui font du sport est important suffit largement pour dire que Besançon est une ville sportive. Le public vient après. C'est vrai que le public peut être là pour encourager, etc. mais je trouve que c'est encore mieux, quand il y a un public aussi maigre que vous l'indiquez, qu'il y ait tant de Bisontins et de non Bisontins qui fassent du sport à Besançon. Je crois que la qualité de ville sportive, nous l'avons rétablie parce qu'il y a beaucoup de pratiquants du sport à Besançon et non pas de spectateurs. Et finalement, si vous ajoutiez tous ceux qui sont devant leur poste de télévision pour regarder les matches le dimanche après-midi, je crois que là vous iriez très loin. Alors nous, nous pensons que c'est mieux quand les gens sont sur les terrains, sur les stades et dans les salles de sports.

**M. GRAPPIN :** Je dis qu'il faut mettre un bémol.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Non je mettrais plutôt un dièse !

**M. NACHIN :** Je suis tout à fait d'accord avec vous Monsieur le Député-Maire et nous avons vu samedi après-midi que les Bisontins sont sportifs et sont capables de faire quelques kilomètres à vélo même quand les rues de Besançon montent.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Oui et j'ai failli aller vous retrouver mais je n'ai pas eu le temps, sinon j'aurais pris mon VTT ; je suis écologique sur ce point-là !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.